

Jean Léca.

Annuaire de l'U. de
Méd.

1977.

Introduction p. 3 - 13.

DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES AU MAGHREB

AMÉNAGEMENTS INSTITUTIONNELS
ET PROCESSUS ÉLECTORAUX

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET LÉGITIMATION DU POUVOIR AU MAGHREB

L'ensemble des contributions regroupées dans la présente livraison a été conçu et mis en chantier vers la fin de l'année 1977 pour répondre à une double exigence. Il s'agissait tout d'abord de prendre la mesure d'une série d'événements politiques affectant simultanément les pays du Maghreb : la mise en application, cinq ans après son adoption, de la constitution marocaine de 1972, liée à l'ouverture et la relative décrispation de la vie politique résultant d'une exploitation intelligente de la crise saharienne; l'adoption en 1976 de la Charte nationale puis dans un même mouvement, de la constitution algérienne, l'élection du président Boumediène, de l'Assemblée populaire nationale, le remaniement ministériel en attendant le Congrès du Parti qui devait fixer les options économiques à moyen terme après l'échéance du deuxième plan quadriennal; la révision constitutionnelle tunisienne d'avril 1976, aboutissement provisoire du processus déclenché par la crise de 1969 et mise en place d'un système de transition correspondant à la fois au retrait progressif du président Bourguiba et aux incertitudes de l'élite politique partagée entre la tentation du pluralisme et les séductions d'un contrôle centralisé des organisations et des groupes sociaux; enfin, dernière venue dans l'arène maghrébine (et dans cet Annuaire) mais non la plus discrète, la Libye adoptait en mars 1977 le *Livre Vert* du colonel Al-Qaddafi « institutionnalisant » (si ce mot peut en l'occur-

rence avoir un sens) la *Jamahiriya* « chose de masses », celles-ci étant toujours présumées être en mouvement et par conséquent ne pouvant être emprisonnées dans des institutions.

Cette analyse à « chaud » (tout étant relatif puisque les délais de fabrication de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* repoussent très normalement de plusieurs mois sa mise en circulation) devait s'accompagner d'une mise en perspective « scientifique »; il s'agissait alors de comparer les stratégies poursuivies par les gouvernants plus particulièrement en ce qui concerne l'aménagement des institutions (règles du jeu gouvernant le processus politique, articulation des différentes organisations, recrutement du personnel politique) et la légitimation du pouvoir c'est-à-dire le processus par lequel les gouvernants produisent ou utilisent un (ou des) système(s) de justification qui leur permet(tent) de faire appel en cas de besoin à d'autres centres de pouvoir social pour obtenir une obéissance effective. La légitimité apparaît ainsi comme un réservoir où il est possible de puiser et c'est la possibilité même de ce recours qui le rend en général inutile (1). Cette conception de la légitimation ne signifie évidemment pas que les gouvernants « font ce qu'ils veulent » indépendamment des contraintes qui pèsent sur ceux de l'extérieur ou des déterminismes qui les conditionnent de l'intérieur. Pas davantage le mot « stratégie » ne suggère « qu'ils veulent ce qu'ils font » : « stratégie » renvoie plutôt ici à un ensemble structuré de choix, qu'il soit ou non le produit de décisions délibérées (2). L'étude des événements de 1976/1977 devait donc permettre de tester la valeur des essais de politique comparée publiés sur la région (3).

Aucun de ces deux objectifs n'a été complètement atteint. Pour des raisons d'ailleurs différentes. L'actualité a toujours été plus vite que l'analyse : les événements du 26 janvier 1978 à Tunis suivis par le procès du responsable de l'UGTT Habib Achour, la maladie puis la mort du président Boumediène suivies par l'élection du Colonel Chadli Bendjedid

(1) STINCHCOMBE (Arthur), *Constructing social theories*. New York, Harcourt, Brace, 1968, pp. 162 et ss. EASTON (D.), *A Systems analysis of political life*. Londres, J. Wiley, 1965, p. 289 traite la question dans le même esprit : « How does a system manage to build up a reservoir of freely available support? It shall argue in this chapter that the sources that feed and fortify sentiments of legitimacy can also be interpreted as devices through which the members of a system may seek to arouse or maintain a minimum level of support ». Cette définition permet d'échapper aux (importants) débats sur le point de savoir si et dans quelles conditions la légitimation est une manipulation des élites ou de la classe dominante (légitimation « par en haut ») ou bien se fonde sur une croyance plus ou moins consensuelle répandue dans la masse (légitimation « par en bas »). WALLERSTEIN (Immanuel), *The modern world system*. New York, Academic Press, 1974, p. 144 prend brutalement le premier parti au moins en ce qui concerne l'Europe du xv^e siècle. Le second parti (classique) est exposé par FRIEDRICH (Carl J.), *Man and his government*. New York, Mc Graw Hill, 1963, pp. 164 et ss., pp. 237 et ss. Le même débat se reproduit si l'on remplace « légitimation » par « idéologie dominante » ou « hégémonie ». Voir pour un traitement récent et cursif, HABERMAS (J.), *Raison et légitimation*. Paris, Payot, 1978.

(2) HENRY MOORE (Clement), *(Politics in North Africa*. Boston. Little Brown, 1970, p. 239) pour qui une stratégie illustre les relations entre les capacités politiques et la base sociale d'un régime.

(3) HENRY MOORE (Clement), *op. cit.*, HERMASSI (El Baki), *Etat et Société au Maghreb*. Paris, Anthropos, 1974; auxquels il convient d'ajouter CAMAU (Michel), *Pouvoir et institutions au Maghreb*. Tunis, Ceres productions, 1978. Sur l'ensemble du Moyen Orient (jusqu'à l'Iran et au Pakistan) voir BNL (James), LEIDEN (Carl), *The Middle East. Politics and power*. Boston, Allyn and Bacon, 1974. Sur le monde arabe HUDSON (Michaël), *Arab politics*. The

n'ont pas pu être pris en compte sinon sous forme d'allusions. Le grand ébranlement iranien était ignoré quand la plupart des articles étaient achevés. Il ne saurait être question ici de les compléter par une hâte mise à jour : nous préférons prendre le risque de voir leurs interprétations démenties par les événements survenus depuis. A l'heure où nous écrivons ces lignes (février 1979), Tunisie, Algérie et Maroc semblent suspendus dans un immobilisme apparent succédant à une phase d'initiatives politiques et économiques. Le lecteur jugera si ce qui a été écrit pour 1976 et 1977 « tient » en 1978 et 1979. Ce sera aussi pour lui l'occasion de vérifier si la mise en perspective « scientifique » a été vraiment menée à bien. Disons immédiatement que sa dimension comparative est restée trop discrète. Les études de cas résistent opiniâtement aux comparaisons latérales. Des quatorze contributions ici rassemblées, seules celles de Michel Camau (sur la fonction du constitutionnalisme) et John Waterbury (sur la tradition et la violence de masse) sont plus directement comparatives. Les projets originaires formés sur le rôle des partis ainsi que sur la culture politique ont dû être abandonnés, faute de matériaux suffisants... et faute d'auteurs (ceux-ci arguant de l'absence de ceux-là). Algérie, Tunisie et Maroc, et leurs spécialistes, (la Libye étant vraiment à part ce point de vue) s'observent constamment et pensent presque toujours à l'autre quand ils parlent d'eux-mêmes (et réciproquement), mais cela ne se traduit que rarement dans un comparatif systématique de leurs stratégies politiques ou même économiques. L'Annuaire a plusieurs fois tenté de combler cette lacune en étudiant les Assemblées, les élites, les paysannes par exemple (4); les résultats pour précieux qu'ils soient ne répondent pas pleinement aux attentes. Peut être d'ailleurs attend-on trop du comparatisme systématique et ne peut-on manquer d'être déçu par des résultats qui oscillent (classiquement) entre de vastes tableaux pauvres en informations précises et des études ponctuelles riches mais sans perspectives globales. Les analyses régionales, ces « menus à prix fixe » du comparatisme, ne sont-elles pas des miroirs aux alouettes qui en apprendront toujours moins que de solides études nationales ou locales étayées sur de bonnes hypothèses générales valables dans d'autres régions (un « comparatisme libre service » en quelque sorte) ?

Nous nous bornerons donc à rappeler dans cette introduction les principales propositions comparatives émises sur les systèmes politiques maghrébins. Ici encore le lecteur jugera si les études que nous publions sont de quelque intérêt pour ces propositions ou si elles se situent dans des univers complètement différents.

Deux types d'analyses nous semblent pouvoir être distinguées : les premières soulignent les différences entre la nature des régimes et des stratégies qu'ils poursuivent; les autres tendent plutôt à les regrouper sous des caractéristiques communes. Les deux séries de propositions ne sont nullement exclusives les unes des autres puisqu'elles ne constituent pas

(4) AAN 1962, 1971, 1975. Aussi *La formation des élites politiques maghrébines*, Paris, LGDJ, 1973.

des réponses contradictoires à la même question mais simplement des réponses adaptées à des questions différentes.

Au premier groupe appartiennent les travaux d'Henry Moore, Hermassi et Hudson. Le premier en 1970 (5) classe les différents pays selon les capacités de leurs régimes : Tunisie et Algérie devançant le Maroc pour leurs capacités « extractive et distributive », la Tunisie bat le Maroc et l'Algérie en capacité « régulatrice » et « symbolique ». Il compare ensuite les stratégies de développement politique à partir de l'hypothèse selon laquelle l'accroissement de la capacité régulatrice d'un régime requiert la restriction de sa combinaison centrale afin de diminuer le nombre de demandes en conflit auxquelles le régime doit répondre, avec le risque de vulnérabilité pour un régime constitué sur des bases trop étroites. La stratégie algérienne est présentée comme mettant l'accent sur la capacité régulatrice en sacrifiant pour un temps les capacités distributives et symboliques et en s'appuyant sur un groupe de stabilité étroit (l'Armée). La Tunisie a mené jusqu'en 1970 une stratégie de « rationalisation » de la société c'est-à-dire sa structuration économique et sociale sur des bases modernes; Ahmed Ben Salah avait radicalisé l'expérience en développant la socialisation autoritaire de l'économie mais le président Bourguiba sacrifia la rationalisation pour intégrer les paysans dans son groupe de stabilité et développer l'infrastructure politique, prenant ainsi le risque d'étirer les capacités de son régime jusqu'à leur point de rupture et de rejeter hors du régime les couches nouvelles et les intellectuels (6). Au Maroc enfin, une stratégie de retraditionalisation a prévalu : le monarque a sacrifié l'efficacité à l'institutionnalisation d'un système traditionnel. Il a aussi exclu les partis du gouvernement et réduit les bases de son support aux classes privilégiées (propriétaires terriens, bourgeoisie traditionnelle, bourgeoisie libérale urbaine) tout en contrôlant le reste par un réseau complexe de clientèles, ce qui compromet la création de ressources nouvelles et rend le régime fragile en face de l'extension des demandes sociales.

Hermassi en 1972 (7) parvient sensiblement aux mêmes conclusions dans une approche inspirée par la sociologie historique. Il classe aussi les trois pays en terme d'institutionnalisation politique (où la Tunisie l'emporte sur le Maroc et l'Algérie), de productivité économique (Algérie, Tunisie, Maroc) et de bien-être social (Algérie, Tunisie, Maroc). La stratégie algérienne est analysée à partir des conflits entre les élites qui n'ont pu aisément forger des symboles institutionnels communs pour exprimer l'identité nationale, et de l'absence d'organisation et de projet politiques autonomes des différents groupes sociaux. Ceux-ci ne peuvent donc fournir de base de légitimité au régime mais ils ont également peu de chances de réussir s'ils s'opposent à lui. La légitimité des gouvernants dépend donc de leur réussite dans le développement économique. L'efficacité du régime

(5) *Op. cit.*, notamment Chap. IV et VII et notre compte rendu dans *AAN 1970*, pp. 993-998.

(6) L'aliénation des étudiants a fait l'objet d'une étude documentée d'ENTELIS (J.-P.), « Ideological change and an emerging counter culture in Tunisia », *The Journal of Modern african studies*, 1974, pp. 543-568.

(7) Date de la parution du texte anglais original. Cf. Notre compte rendu dans *AAN 1973*, pp. 1312-1319.

compense sa légitimité incertaine et sa faible institutionnalisation politique renforce la puissance des technocrates et leur donne les moyens d'une politique économique plus dynamique que leurs homologues marocains et tunisiens. Le régime tunisien en effet paye le prix de sa cohérence institutionnelle en ne pouvant mener une politique de changement social qui aliénerait nombre de cadres du parti dont l'appartenance à la petite bourgeoisie et la tradition de conciliation et d'opportunisme faisaient de sûrs adversaires de l'expérience Ben Salah. Le régime traditionaliste marocain est cantonné dans des considérations de stabilité à court terme, ce qui le rend prisonnier des forces les plus conservatrices, bloquant toute chance de transformation. S'appuyer sur une base rurale traditionnelle est en effet antithétique à une opération de développement par accumulation rapide du capital et mobilisation du travail.

Hudson, en 1977, est le premier à intégrer la Libye dans une comparaison plus vaste qui couvre l'ensemble du monde arabe. Il isole deux variables discriminantes (ou présumées telles), les capacités du gouvernement dans l'extraction et la redistribution des ressources au sein de la société, la fragmentation de la culture politique, et construit ainsi une typologie des régimes politiques où nos pays prennent place de la façon suivante (8).

Fragmentation de la culture politique

Capacités gouvernementales	—	Régime inerte	Régime instable Maroc Libye
	+	Régime dynamique Tunisie	Régime contrôlé Algérie

Ne sourions pas trop vite de ce genre d'exercice : la question n'est pas de savoir si la Libye est « semblable » au Maroc, ce qu'elle n'est évidemment pas, mais de savoir s'il est légitime de choisir ces deux variables (et elles seulement) pour discriminer les régimes politiques arabes et de décider que de leur point de vue Maroc et Libye doivent tomber dans la même case. Après tout, la démarche n'est pas plus arbitraire que de ranger Cuba et le Viet Nam dans la même catégorie parce qu'ils ont tous deux un parti unique marxiste-léniniste. La question que nous posons ici, sans tenter même une esquisse de réponse, touche la pertinence dans la sélection de variables comparatives au regard du but poursuivi par l'analyse politique. Si chacun serait d'accord avec Clifford Geertz pour se fixer comme objectif la détermination de qu'on peut raisonnablement attendre de l'évolution d'un régime, la difficulté réside dans la construction de normes de comportement plus précises permettant d'évaluer l'action de ce régime et ce qu'on

(8) HUDSON (Michael), *op. cit.*, p. 399.

peut en attendre (9). Hudson considère que les sociétés arabes doivent être analysées non pas selon un modèle « transformationniste » où elles passeraient d'un « stade traditionnel » à un « stade moderne », ni selon un modèle « mosaïque » où des fragments de sociétés à normes différentes se juxtaposeraient, mais selon un modèle de « mobilisation sociale » caractérisé par la politisation des masses, la surcharge des exigences sociales, l'accroissement et la fragmentation des élites politiques, le développement de la bureaucratie d'Etat (10). A ce défi historique commun, les régimes répondent par des stratégies différentes elles-mêmes déterminées par la nature de leurs capacités et de leur culture politique. La question est alors de savoir non pas si le Maroc et la Libye se ressemblent mais si leurs régimes fournissent des réponses aussi instables l'une que l'autre. Ils ont au moins en commun de ce point de vue le peu d'autonomie de leurs organisations permanentes de transmission des demandes sociales et la faible capacité de leur administration pour construire des politiques économiques et sociales cohérentes. Ceci dit, entre le « peuple fidèle » dont le Roi est à la fois le guide religieux et le « représentant suprême », et la « chose des masses » mises en mouvement par l'auteur du « Livre vert » il est permis de se demander si le rapprochement est justifié, même à l'intérieur du cadre limité tracé par Hudson.

La façon dont Hudson construit sa comparaison sur la base de problèmes communs nous introduit aussi à un second type d'analyses qui ne distinguent pas dès l'abord entre les régimes mais recensent ce qu'ils ont de semblable. Il n'est peut-être pas très intéressant de ce point de vue de recenser une fois de plus la quasi inamovibilité de « l'exécutif » qui accepte bien la contestation de son action mais non de la personne de son (ou ses) titulaire(s), la place subordonnée et administrative des assemblées régulièrement élues, le contrôle politique centralisé des élections elles-mêmes, la séparation entre la représentation et l'élection, la dépendance des tribunaux vis-à-vis du pouvoir exécutif, etc. Les présentes contributions ne manquent pas de le relever, avec d'importantes nuances, mais on peut se demander avec Geertz si ces observations valables presque partout dans les sociétés du tiers monde (et dans quelques autres...) nous fournissent les meilleurs indices sur la nature des diverses sociétés politiques et sur leurs formes de gouvernement (11).

Geertz, précisément, nous propose de « juger les Nations » sur la base de caractéristiques suffisamment permanentes pour être conceptualisées sans occidentalisme excessif et pour conduire à des conclusions provisoires qui soient autre chose que « de simples descriptions transformées en apologies ou des leçons de civisme transformées en dénonciations » (12). Il en propose trois : le nationalisme, l'autocratie, la « singaporisation ». Le nationalisme est conçu beaucoup plus comme un moyen de légitimer

(9) GEERTZ (C.), « The judging of nations. Some comments on the assessment of regimes in the new States », *Archives européennes de Sociologie*, 1977, p. 246.

(10) HUDSON (M.), *op. cit.*, p. 13.

(11) GEERTZ (C.), *op. cit.*, p. 260.

(12) *Ibid.*, p. 248; ce plaidoyer pour une connaissance appropriée ne revient nullement dans notre esprit à un relativisme élégant en terme duquel « tout comprendre s'est tout pardonner ».

les élites en place que comme un prétexte à l'expansionnisme. Il fournit la réponse à la plus immédiate des questions politiques : « Qui êtes-vous pour que je doive vous obéir ? ». Il tend ainsi à éliminer progressivement les formes concurrentes de légitimation : droit héréditaire, constitutionnalisme, notion historiciste d'avant-garde révolutionnaire. Ni l'intégration dans l'économie mondiale, ni la différenciation sociale croissante n'ont affaibli sa puissance; au contraire peut-être : le nationalisme se renforce au fur et à mesure que la dépendance économique et culturelle produit une demande d'identité et de légitimité culturelles propres; de même plus une société connaît de clivages internes, plus ses gouvernants (seulement ses gouvernants ?) s'attachent à en maintenir une image unitaire. L'autocratie consiste pour les gouvernants à se rendre plus ou moins imperméables aux pressions de groupes politiques qu'ils ne contrôlèrent pas. Même les idiomes radicaux, qu'ils soient populistes, anti-impérialistes ou rigoureusement marxistes-léninistes, doivent être scrutés de très près afin de déceler s'ils ne constituent pas un moyen de privatiser le gouvernement et dépolitiser les masses populaires. La « singaporisation », terme dont Geertz reconnaît volontiers la trop grande spécificité géographique, touche directement aux effets économiques et sociaux de l'intégration dans l'économie mondiale. Il manifeste que le « développement » est un processus beaucoup moins diffusionniste que la « Grande transformation » de l'Europe agraire décrite par Karl Polanyi. La séparation non étanche entre un secteur « mondial » plus ou moins avancé technologiquement et un secteur « intérieur » ne construit pas une économie autocentrée et intégrée mais une économie « bifurquée » où une grande masse de la population est condamnée à la subsistance. Le produit social n'en est pas l'émergence des classes de la société bourgeoise dont le marxisme a fait la construction classique, mais la séparation entre un groupe (*managers*, travailleurs, voire lumpen prolétariat ou lumpen bourgeoisie) pris dans la société moderne et une masse se débattant violemment ou passivement dans un état stationnaire mi-traditionnel, mi-détraditionnel. Les trois caractéristiques générales ainsi dégagées doivent permettre une comparaison plus pertinente des régimes politiques : le nationalisme est-il une mystique orchestrée par l'Etat ou un sentiment populaire d'identité ? L'autocratie est-elle un solipsisme personnelisé générateur d'une politique de palais, ou une administration soucieuse de l'intérêt des masses ? Le « développement » sépare-t-il le centre et la périphérie de chaque société nationale ou bien tente-t-il de les relier ? C'est cette échelle de comparaison dont l'usage est recommandé.

Aucun des articles ici rassemblés ne répond complètement à un programme aussi ambitieux. Non seulement ce projet eût supposé un accord théorique sur la conceptualisation de Geertz (l'une des premières à notre connaissance à tenter de dépasser l'opposition entre les théories de la modernisation et de la dépendance, ces culs-de-sac de la recherche comparative (13)) mais aussi un maniement simultané de variables internes et internationales socio-culturelles, politiques et économiques dont la maîtrise

(13) Pour quelques compléments bibliographiques voir notre article « Pour l'analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens *Revue Française de Science Politique*, août-octobre 1977, notamment pp. 566-571.

n'est pas assurée, sauf à produire des généralités sans propositions précises ni testables. De plus cela aurait supposé un accord sur la nature des dynamiques sociales (les sociétés périphériques ont-elles quelque causalité « en elles-mêmes », ou leur causalité est-elle « à l'extérieur » dans l'économie internationale d'abord, dans l'Etat secondairement ?) et sur la relation entre processus organisationnels, culturels et économiques. Chaque article cependant évoque à sa manière au moins les problèmes du nationalisme et de l'autocratie, en particulier ceux qui concernent l'organisation du pouvoir à différents niveaux et les bases idéologiques de légitimation. Ils autorisent le lecteur qui consentirait un effort important à tenter de placer nos pays sur quelques points d'une des échelles proposées par Geertz. Celui-ci permet aussi une seconde lecture des travaux propres au Maghreb que nous avons recensés dans la première partie de cette Introduction.

Si nous avons évoqué si longuement des travaux si généraux à l'orée de contributions plus modestes dans leurs ambitions et en général plus précises dans leurs informations techniques, ce n'est pas seulement parce qu'elles nous fournissent des cadres sociologiques dont les spécialistes des institutions et de la vie politique croient pouvoir se passer trop aisément (quitte à les saluer poliment en passant). C'est aussi parce qu'elles nous rappellent une vérité devenue banale depuis vingt ans mais dont on n'a pas perçu toutes les implications pour l'analyse de l'Etat : comme le souligne utilement Michel Camau « Le Maghreb s'est trouvé certes engagé dans un processus de révolution nationale mais non point de type libéral-bourgeois » (14). Les mots ici sont piégés : parler de « bourgeoisie nationale » et surtout de « petite bourgeoisie », voire de « classe ouvrière », évoque irrésistiblement à travers Marx (et contre sa pensée bien souvent) non seulement des groupes sociaux repérables mais également les cadres institutionnels qui organisent les rapports entre eux, c'est-à-dire les cadres de la société bourgeoise des économies dites « développées ». Les formes apparentes de l'Etat, si familières, avec ses citoyens, ses assemblées, son (ou ses) parti(s), ses administrations, ses droits politiques, ses élections concourent à cette déformation de la perception. On se hâte bien sûr d'ajouter que « ce n'est pas la même chose » (la même chose que quoi ?) (15), on voit partout des « legs » ou des « greffes », sans se demander toujours pourquoi certains legs subsistent, certaines greffes persistent, dans des relations sociales que l'on s'obstine trop souvent à mesurer à l'aune de la société bourgeoise. Le socialisme lui-même, là où il est analysé, est inconsciemment perçu comme post- ou anti-bourgeois (ce qui en bonne dialectique est la même chose), ce qui suppose quelque part l'idée que les sociétés maghrébines sont la reproduction plus ou moins habile d'un programme sous-jacent inscrit dans leurs gènes, celui de la société bourgeoise (16). Comme si à la thèse de la « spécificité » qui interdit toute analyse scienti-

(14) CAMAU (Michel), *op. cit.*, p. 199.

(15) Il faudrait peut-être se demander aussi s'il existe un modèle de société libéral-bourgeoise.

(16) Une telle erreur est au contraire parfaitement évitée par la *Charte Nationale algérienne* (voir notre commentaire dans cette livraison). Un texte idéologique peut, dans sa propre logique et à des fins apologétiques, être plus lucide que des textes à prétention scientifique ou critique.

fique à prétention universelle, il n'était possible que d'opposer l'universel du modèle bourgeois libéral, comme si l'Etat-Nation n'était lisible qu'à partir de sa matrice occidentale, comme si les luttes de classes n'étaient compréhensibles que sous la forme canonique du Livre III du Capital (bourgeoisie, propriétaires fonciers, prolétariat). L'analyse de nombreux « socialismes » en termes de « capitalisme d'Etat », souvent empiriquement très pertinente (17) dérape dès qu'elle ne spécifie pas que la « bourgeoisie d'Etat » a précisément pour caractéristique de n'être pas techniquement une « bourgeoisie » (où est la plus-value ? Où est le profit ? Où est, on s'excuse de le demander, la propriété privée des grands moyens de production ?) et de fonctionner dans un Etat qui n'est pas bourgeois. Ça ne la rend pas plus sympathique ni moins riche pour autant...

L'effort de synthèse de Michel Camau est intéressant dans cette perspective. S'appuyant sur les notions de « situation an-hégémonique » dérivée de Gramsci par Alain Rouquié (18) et de « société composite » employée pour le Maroc par Paul Pascon (19), il expose ainsi le rôle de l'Etat : « Les différents groupes sociaux sont à des titres divers prédisposés à voir dans l'Etat une puissance extérieure et supérieure à eux, susceptible de les protéger contre les menaces et les contraintes qui pèsent sur eux, sous la forme de prestations garantissant l'emploi ou en favorisant l'accès. Les conditions sont donc réunies d'une légitimation de l'Etat en tant que représentant de la Nation et de l'intérêt général. A la limite cet Etat mériterait plus que tout autre la qualification d'organisation de la classe dominante dans la mesure où dépendrait de lui l'émergence d'une « bourgeoisie » comme classe sociale cohérente (20) ». Ce rôle est lié à la difficulté qu'éprouvent les couches sociales à se représenter elles-mêmes au niveau de la scène politique par le canal de partis de type classique; on pourrait même ajouter que cette impuissance n'est pas seulement organisationnelle, elle est peut-être aussi culturelle et idéologique. « La position de la monarchie au Maroc et le principe même du parti unique en Tunisie et en Algérie se révèlent de ce point de vue la conséquence et non la cause de l'absence d'une représentation partisane effective... [Le parti unique] n'assure pas à proprement parler la représentation des couches dominantes sur la scène politique mais comble le vide de celle-ci au regard de la prétention de l'Etat de représenter la Nation » (21).

Ces observations nous paraissent particulièrement importantes pour pondérer le qualificatif de « patrimonial » souvent accolé à de nombreux régimes du Moyen-Orient. Selon Eisenstadt le terme peut être employé

(17) Par exemple HUSSEIN (Mahmoud), *La lutte des classes en Egypte*. Paris, Maspéro, 1969 (livre publié avant « l'ouverture », du président Sadate et traitant par conséquent du socialisme nassérien); RAFFINOT (M.), JACQUEMOT (P.), *Le capitalisme d'Etat algérien*, Paris, Maspéro, 1977.

(18) ROUQUIÉ (Alain), « L'hypothèse bonapartiste et l'émergence des systèmes politiques semi compétitifs », *Revue française de Science politique*, déc. 1975, pp. 1077-1111. Le même type de raisonnement (sans le mot) est le fait par SCHMITTER (Philippe), « Still the Century of Century of Corporatism ? », *The review of politics*, 1974.

(19) PASCON (Paul) « La formation de la société marocaine », *Bulletin économique et social du Maroc*, janvier-juin 1972, pp. 1-25.

(20) CAMAU (M.), *op. cit.*, p. 197.

(21) *Ibid.*, p. 13.

pour désigner non pas un niveau de « développement » ou de différenciation des régimes politiques, mais plutôt un moyen de traiter les principaux problèmes de la vie politique qui peuvent se poser à différents niveaux de développement ou de complexité structurelle (22). Bien que le terme ait été utilisé par Max Weber pour désigner un type de légitimité traditionnelle, ses propagateurs actuels en affirment la fécondité également dans les sociétés modernes ou modernisantes. Ainsi Eisenstadt voit l'essence du « néo-patrimonialisme » dans l'importance du Centre politique, sa vocation à représenter l'ordre social, moral et même cosmique, et la prétention de ses élites à concentrer entre leurs mains les pouvoirs sociaux et la représentation des principaux symboles de l'ordre (23). Bill et Leiden caractérisent ainsi le leadership patrimonial (24) : le gouvernement est vu comme l'extension de la personne du leader; les réseaux de relations personnelles sont plus importants que les institutions et les organisations formelles, le leader conserve le maximum d'informations sur les premières et le maximum de liberté d'action sur les secondes; la proximité du leader peut être une ressource politique plus importante que les positions organisationnelles; les modèles informels de contrôle et d'autorité sont plus effectifs que les structures visibles; les groupes sont constamment divisés et rééquilibrés, l'Exécutif évitant systématiquement tout regroupement qui ne dépendrait pas de lui; la force armée est à la disposition personnelle du leader; une rationalisation religieuse lie le leader à la communauté des croyants et par là au divin. L'inconvénient de la présentation de Bill et Leiden est triple : 1) dessinant un modèle patrimonial remontant à l'Islam des origines, ils ne peuvent en analyser les aspects et surtout les fondements sociaux actuels (ce que fait justement Camau et ce que recommande Eisenstadt). Ils donnent alors l'impression d'un monde musulman reproduisant indéfiniment les mêmes modèles, version savante de la « spécificité »; 2) ils donnent peu de moyens d'expliquer les différences entre les divers patrimonialismes; 3) enfin ils lient assez étroitement patrimonialisme et corruption; celle-ci apparaît un produit de la tradition permettant pour cette raison aux systèmes traditionnels de fonctionner et de maintenir leur légitimité (25). Une telle présentation limite le champ d'application du patrimonialisme, ou inversement étend abusivement celui de la corruption. Celle-ci peut être analysée aussi comme une illégitimation du système politique, développant des sentiments du cynisme et d'aliénation (26). Elle n'est pas obligatoirement liée au patrimonialisme même si ce dernier peut la favoriser.

La précaution est donc de rigueur dans ce « retour à la mode » du patrimonialisme. En particulier on a tout intérêt à la compléter par les notions de « situation an-hégémonique » et de « société composite », voire par la notion « d'Etat prébendier » qu'Immanuel Wallerstein a astucieusement

(22) EISENSTADT (S. N.), *Traditional patrimonialism and modern neo patrimonialism*. Sage research papers in the social sciences n° 90 003, Beverly Hills, Sage, 1973, p. 60.

(23) *Ibid.*, p. 13.

(24) BILL (J.), LEIDEN (C.), *op. cit.*, pp. 104-123.

(25) *Ibid.*, p. 181.

(26) WATERBURY (John), « Endemic and planned corruption in a monarchical regime ». *World Politics* 1973, pp. 533-555. Pour cette raison J.W. trouve le qualificatif « patrimonial » attribué au Maroc « *Somewhat misplaced* » (p. 555).

ment empruntée (encore) à Max Weber pour désigner les Etats de la périphérie du système économique mondial utilisant leur surplus ou leurs rentes pour les redistribuer de façon plus ou moins inégalitaire dans leur société (27). Avec ces réserves, il présente l'avantage « négatif » de nous inciter à rompre avec nos conceptualisations des stratifications sociales et des modes de représentation de la société par l'Etat qui restent inspirés de l'Etat libéral de la société bourgeoise, et l'avantage « positif » d'aller un peu plus loin que l'habituelle notion de régimes autoritaires. Le poids spécifique de l'Etat dans la société s'est manifesté de façons différentes dans chacun des cas maghrébins : une stratégie de redistribution en Algérie, de retraditionalisation et de clientélisation au Maroc, de rationalisation puis de « conventionalisation » en Tunisie, le seul pays à avoir envisagé après 1969 une évolution de type bourgeois où des « partenaires sociaux » dotés de bases économiques propres auraient eu un pouvoir autonome de négociation (28). Aucune d'entre elles n'a abouti à la stabilisation d'une formule politique. En 1978, l'Algérie semblait relancer une mobilisation contrôlée des masses populaires; le Maroc s'orientait vers la réanimation des structures partisans et l'ouverture du Palais vers les secteurs qu'il ne contrôlait pas complètement; la Tunisie ne parvenait pas à maîtriser les mouvements d'une société civile rebelle au contrôle du parti, peu satisfaite de ses inégalités et désireuse d'affirmer son identité. La Libye faisait appel à la subversion des masses pour transformer son régime, mais on ne sait pas que l'armée et la bureaucratie pétrolière en aient été profondément affectées. Le seul des quatre pays à avoir surmonté sans problème la mort de son président et assuré sa succession sans heurts ni visible révolution de palais est l'Algérie que les comparatistes cités au début considéraient tous comme un régime peu légitime et faiblement institutionnalisé. Comme par hasard c'est aussi celui où l'Etat est le plus envahissant, la société civile la plus faible et la redistribution sociale la plus ambitieuse. Aucun des Etats n'est à l'abri de ce que John Waterbury appelle dans l'article qui conclut cette livraison « la violence de masse » : il faut reconnaître que jusqu'à présent c'est l'Algérie qui l'a le mieux contrôlée.

Jean LECA.

(27) WALLERSTEIN (Immanuel), « The rise and future demise of the world capitalist system : concepts for comparative analysis », *Comparative studies in society and history*, 1974, pp. 387-415; « Class formation in the capitalist world economy », *Politics and Society*, vol. 5, n° 3, 1975.

(28) Sur la formule « conventionnelle » voir la « Chronique politique Tunisie », *AAN* 1975 et 1976.